

Procès verbal Réunion CCAS du 17 octobre 2023

Présents : Laurent FAVREAU, Dominique GARNIER, Bernard GRACINEAU, Frédéric HERAUD, Louissette OUVRARD, Bernadette SELIN, Isabelle THAREAU GUEYE, Marie-Annick SAUPIN, Nicole BECAUD

Excusés : Pierre CASSARD (pouvoir Louissette OUVRARD), Stéphanie MARTINEAU (pouvoir Laurent FAVREAU), Marie-Madeleine BERNARD (pouvoir à Dominique GARNIER), Marcel GIRAUDEAU

Mme SELIN souhaite apporter une modification au procès-verbal de la réunion précédente du 5 septembre par rapport à ce qui a été reporté au sujet :

- de la subvention de la Banque alimentaire en précisant que le CCAS prend également à sa charge les denrées achetées durant l'été.
- par rapport à la mutuelle communale, elle exprime les points suivants : la mutuelle communale doit se lancer en réalisant d'abord un sondage ou une réunion, un cahier des charges est ensuite réalisé. Les assureurs font ensuite leur proposition et l'assureur le mieux-disant est ensuite retenu comme pour un marché public « classique ». Louissette OUVRARD s'exprime sur la problématique de créer ce cahier des charges. Proposition de convier la commune d'Aizenay sur un prochain CCAS qui pourra nous présenter comment ils ont procédé.

ACTION SOCIALE

1- Questions diverses

- Retour sur le projet du 4L Trophy, il a été récolté 1 400 € à l'heure actuelle, la carte grise a été offerte par Paac Automobiles. Une visite à l'école privée est programmée courant novembre sur 2 jours. Le dépôt de dossier représente 3 500 € à obtenir avant le 14 décembre. Il est proposé d'attendre le prochain CCAS le 23 novembre pour prendre une décision sur une aide éventuelle du CCAS.
- Besoin en bénévoles le mardi 5 décembre pour la préparation du goûter des aînés
 - o Récupérer les macarons à Geneston voir avec Mme SAUPIN ou M. CASSARD
 - o Mise en place de la salle et rangement
 - o Distribution des colis du 6 au 22 décembre 2023
- Argent de poche pour les vacances de la Toussaint : 12 jeunes prévues pour 365 €.
- Convention Banque alimentaire en cours d'élaboration pour validation au prochain CCAS, rencontre avec les bénévoles et le Secours catholique le 9 novembre.
- Aides financières versées à des particuliers :
 - o ROBIC Lydie : ordures ménagères 84.45 € + EDF 113.03 € + demande en cours avec le service des impôts pour sa taxe foncière
 - o DORIN Mickaël : aidé par la MSA pour la moitié de sa dette de restaurant scolaire, la caution d'entrée dans son nouveau logement ainsi que pour la dette d'énergie qu'il avait accumulée.
 - o ANCELIN Camille : bon carburant 50 € bon alimentaire en cours

EHPAD

1- Décision modificative au budget prévisionnel

Monsieur Le Président informe la Commission Administrative qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant divers comptes approvisionnés. Il est proposé de modifier le budget tel que défini dans l'annexe ci jointe.

Intitulé de la D.M. : DM2 du 17 octobre 2023

Crée le 02/10/2023

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog.	Montant	Compte	Prog.	Montant
Autres matériels et outillages	61558	4	10 000,00			
Autres personnels extérieurs	6218	2	40 000,00			
Autres produits divers de gestion couran				7588	4	50 000,00
Fonctionnement			50 000,00			50 000,00

M. Le Président souhaite aborder la question du non versement du Complément de Traitement Indiciaire aux 5 agents en maladie professionnelle depuis de nombreuses années. Le choix a été fait par manque de financement de l'Agence Régionale de Santé du CTI. Les agents saisissent M. Le Président pour le versement du CTI manquant et mettent une injonction de paiement. M. Le Président maintient sa position de non versement au risque de devoir faire face à un jugement.

Décision du CCAS : vote favorable à l'unanimité

2- Délibération pour la radiation de l'adhésion au FDAS au 31/12/2023

Monsieur Le Président informe la commission que l'adhésion au Fond d'Action Sociale pour les agents de l'EHPAD Le Val Fleuri doit être radiée au 31 décembre de l'année en cours conformément à l'article 6 de la convention liant la collectivité au FDAS. Cette radiation est due au transfert de compétences de l'EHPAD Le Val Fleuri vers le CIAS de la Roche sur Yon Agglomération.

Décision du CCAS : vote favorable à l'unanimité

3- Délibération pour la radiation de l'adhésion à Territoria au 31/12/2023

Monsieur Le Président informe la commission que l'adhésion au contrat de prévoyance TERRITORIA pour les agents de l'EHPAD Le Val Fleuri doit être radiée au 31 décembre de l'année en cours. Cette radiation est due au transfert de compétences de l'EHPAD Le Val Fleuri vers le CIAS de la Roche sur Yon Agglomération.

Décision du CCAS : vote favorable à l'unanimité

4- Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Président informe que le tableau des effectifs doit être modifié pour anticiper le transfert des agents vers le CIAS de la Roche Agglomération.

Le tableau expliquant ces modifications est présenté en séance. Il faut prévoir une augmentation de 3.10 ETP pour continuer à assurer un service de qualité auprès des personnes accueillies.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

3 - Questions diverses

M. Le Président évoque la situation financière des EHPAD de Vendée et notamment ceux du territoire de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon. La difficulté est cependant nationale. Le transfert fait que les déficits devraient suivre les EHPAD à l'agglomération. Cela n'est pas envisageable pour les élus du territoire. Des solutions communales sont donc à trouver. La convergence des prix de journée pourra se faire sur une longue période.

Agenda 2023

CCAS le jeudi 23 novembre à 20h00 en mairie
Goûter de aînés le mardi 5 décembre à 14h30
CCAS le lundi 18 décembre à 20h00 en mairie
Repas de Noël de l'EHPAD le mardi 19 décembre à 12h00